

**CONSEIL MUNICIPAL
6 MARS 2018**

Le Conseil Municipal de LAYRAC s'est réuni en séance ordinaire le 6 Mars à 19h00, sous la Présidence de Rémi CONSTANS, Maire,

⇒ à l'unanimité le Conseil Municipal a débattu les orientations budgétaires pour l'année 2018 et a pris acte de ce débat.

ONT ETE DEBATTUES ET VOTEES LES QUESTIONS SUIVANTES :

⇒ à l'unanimité, le montant de l'aide financière de 20.900 € au bénéfice d'AGEN Habitat pour la construction de 7 logements sociaux Lotissement « Les Anges 2 ».

⇒ à l'unanimité, le montant de l'aide financière de 40.000 € au bénéfice de CILIOPEE Habitat pour la construction de 20 logements sociaux à « Lagravade ».

⇒ à l'unanimité, la décision de l'institution de la redevance au taux maximum de 0.35 € pour l'occupation provisoire du domaine public communal pour les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution et de transport de gaz.

⇒ à l'unanimité, le choix du forfait métiers pour un montant de 3.484,00 € dans le cadre de la convention d'accompagnement numérique proposée par le centre de gestion de Lot-et-Garonne.

⇒ à l'unanimité, la signature de la convention avec l'Agglomération d'Agen dans le cadre de la mutualisation d'un logiciel de fiscalité.

⇒ à l'unanimité, le nouveau plan de financement, dans le cadre de la demande du Fonds de Solidarité Territoriale auprès de l'Agglomération d'Agen, pour la réhabilitation de la Poste.

